



# Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ

Info-négo No 53

**POUR AFFICHER S.V.P.**

Le 25 janvier 2019

## Tournée provinciale et monétaire dans les médias

Bonjour à toutes et tous,

Comme vous l'avez sûrement constaté, les médias ont mis la main sur le tableau des échelles salariales présenté en assemblée. Nous tenions à vous présenter cette partie de l'entente avant que les médias en prennent connaissance parce qu'elle demande beaucoup d'explications. C'est pourquoi nous n'avons pas mis ce document à votre disponibilité avant vos assemblées. Dans l'article qui circule actuellement, les données et conclusions qui sont avancées sont erronées, surtout sur l'avancement des échelons qui, contrairement à ce qui est mentionné dans l'article, ne s'obtiennent plus juste par année. Si vous n'avez pas encore assisté à votre assemblée, nous vous demandons de ne pas spéculer sur ce que vous avez entendu ou vu dans les médias. Le seul endroit où vous aurez l'heure juste à ce sujet est en assemblée avec le comité de négo qui pourra répondre à toutes vos questions.

Parlant de l'assemblée, la dernière semaine de tournée, qui s'est tenue dans la grande région de Québec et du Saguenay/Lac Saint-Jean, s'est très bien passée, et ce, malgré la météo hivernale apocalyptique. La tempête de dimanche dernier n'a pas empêché plus de soixante membres de Québec à venir assister à la réunion. Nous avons eu notre première assemblée en diffusion conférence de cette tournée, et ce sont les membres de Lévis avec St-Hilarion qui ont été les premiers à expérimenter notre nouveau système.

Le document avec les questions et réponses sur l'entente de principe a été mis à jour sur le site web. Vous pouvez accéder au document au lien suivant :

<http://www.semb-saq.net/tournee-provinciale-speciale-2019/>

Voici les questions qui ont été ajoutées au document :

- 1- Les échelons TP, étant donné que l'échelon est octroyé en janvier, on commence la validation pour l'augmentation en mai et novembre 2019. Donc un employé TP, s'il a fait 1300 heures de janvier à novembre, pourrait monter d'échelon en novembre?

Oui, s'il a complété 1500 heures ou 1300 heures selon les règles de progression établies.



**Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ**

4200 rue Adam, Montréal (Québec), H1V 1S9

514-849-7754 / 1-800-361-8427 / Courriel : [info@semb-saq.com](mailto:info@semb-saq.com)

2- Crédits maladie TP, sont-ils gérés comme les réguliers?

L'accumulation des crédits se fera selon le même principe que pour les réguliers, mais ajustée selon les quantums respectifs, donc :

- **Régulier (37h)** : À chaque 160,33 heures travaillées, l'employeur crédite 7,4 heures de congé maladie (12 jours par année);
- **TP** : À chaque 384,8 heures travaillées, l'employeur crédite 7,4 heures de congé maladie (5 jours par année);
- **TP 7/20** : À chaque 274,85 heures travaillées, l'employeur crédite 7,4 heures de congé maladie (7 jours par année).

**TOUS LES STATUTS** : Le salarié, dont les heures de congé maladie excèdent 222 heures au premier samedi du mois de décembre de chaque année, se fait payer l'excédent de ses heures.

3- La rétro sera-t-elle applicable sur le RQAP puisque l'employeur compense une partie?

*La partie payée par l'employeur sera effectivement prise en compte dans le calcul de la rétroactivité. En ce qui a trait à la portion payée par le RQAP, ils effectuent la rétroactivité uniquement pour les employés qui reçoivent encore une prestation au moment du versement de la rétroactivité.*

4- La rétro sera-t-elle versée sur les heures d'assurance salaire et sur les heures de CNESST?

**R:** Oui, pour l'assurance salaire première année. Pour la CNESST, si l'employé est en retour progressif ou en assignation temporaire, oui, car il est payé par la SAQ.

Pour les arrêts complets en CNESST, la SAQ va communiquer avec la CNESST pour qu'elle verse la rétro, mais les délais seront plus longs.

La semaine prochaine commençant dimanche, la tournée revient à Montréal et passera par Laval et les Laurentides. Parallèlement, il y aura des assemblées en diffusion en Gaspésie. Nous vous invitons à prendre connaissance des documents sur le site web et le site sécurisé, et à vérifier la date, le lieu et l'heure de votre assemblée. Si vous êtes un nouvel employé et que vous n'avez pas signé votre carte de membre, il sera important d'apporter 2\$ et de signer celle-ci à l'assemblée pour pouvoir voter sur l'entente de principe.

Au plaisir de vous voir en assemblée,

**L'exécutif du SEMB SAQ (CSN)**



**Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ**

4200 rue Adam, Montréal (Québec), H1V 1S9

514-849-7754 / 1-800-361-8427 / Courriel : [info@semb-saq.com](mailto:info@semb-saq.com)